

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Fosset, 20 juin 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Fosset](#)[] est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 juin 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fosset](#)

Lieu de destinationAvesnes-sur-Helpe (Nord)

Description

RésuméSur une réclamation relative à la livraison d'une cuisinière par Lefèvre, messager de Buironfosse : Godin confirme à Fosset qu'il a bien livré une cuisinière d'un mètre de largeur dont le prix, sans le foyer, est de 86 F.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Lefèvre \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Buironfosse \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Fosset

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Avesnes-sur-Helpe (Nord) au milieu du XIXe siècle.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (72)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

nest pas l'homme qu'il devait choisir pour que ne pas avoir pris un ^{des plus d'honneur} ~~ingénieur à~~ avocat
Mais le temps sévère ne semblerait-il pas à mon tour chercher des tentes que je pourrais éviter ? faites donc pour qu'il n'en soit pas ainsi.

vous nous rappellerez que je vous ai demandé dans une précédente lettre (25 mai) que nous me fassiez passer après les différents points sur lesquels le tribunal appelle l'attention des experts ^{travailler} à faire sans retard afin que je sois en mesure pour la partie

à l'abbé de St. Sulpice faire un état des lieux

avancé
20 juin

et l'assurer ferme

je puis seulement reproduire à cette ~~domande~~ lettre non datée que vous aviez examiné suffisamment la chose pour faire ~~le~~ ^{les} établissements et que votre déclaration à volonté pour moi

je vous ai expédié par l'intermédiaire de Guérinot le 21 avril dernier ^{100 francs} 1 mètre de bois à fr 95 étant 9f pour le foyer soit 86 est donc le prix de 86 fr qui a pu vous faire croire que cet avocat et de 90. veuillez donc vous transporter au lieu où vous avez rendu cette ^{de} et le mesurer dans les plus grandes longueurs connues ferme sur tout témoigne ai que c'est une ^{de} 1 mètre qui vous a été envoyé je cherc ^{ai} une occasion pour vous envoyer d'ailleurs la preuve que vous me demandez pour votre lettre du 9 juillet

il y pourtant avec de 1 franc ^{dont je pourrai rendre} car la plus petite mes ^{en} 69 ^{soit} car le prix du foyer établit lorsqu'on le prouve pas dépend la différence de fr 59 pour le bois jusqu'à 66 et 2 francs à qui donne 7 francs et non 6 francs comme quand le foyer est pris séparément

si quand vous aurez reçu la ^{de} que je vais vous envoyer elle n'est pas semblable à toutes celles ultérieurement me paraîtra plus facile

agréer M